MUNICIPALITÉ DE CHELSEA



MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 14 mars 2023, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET
L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL
DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE
LA MISE À NIVEAU DE LA STATION
D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière, sis au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

- 1. Le conseil municipal, le 14 mars 2023
- 2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 mai 2023

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 14 mars 2023.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 9° jour du mois de mai 2023.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held March 14, 2023, has adopted the following by-law:

BY-LAW NUMBER 1255-23

BORROWING BY-LAW NUMBER 1255-23
MODIFYING BORROWING BY-LAW NUMBER
1233-21 TO INCREASE CAPITAL
EXPENDITURES AND LOAN FOR AN
ADDITIONAL AMOUNT OF \$3 245 900.00 TO
UPGRADE THE WASTEWATER TREATMENT
PLANT FOR CENTRE-VILLAGE

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law is kept in the office of the Director General and Secretary-Treasurer, located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea Qc, J9B 1C1, and is available for consultation herewith.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law has been approved by:

- 1. The Municipal Council, March 14, 2023
- **2.** The ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, May 5, 2023

NOTICE is further given that this by-law has come into effect March 14, 2023.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 9th day of the month of May 2023.

Me Sheena Ngalle Miano Directrice générale et greffière-trésorière Director General and Registrar-Treasurer



AVIS DE MOTION NOTICE OF MOTION

Session ordinaire du 7 février 2023 sous la présidence de son honneur le Maire Pierre Guénard, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1255-23 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village » sera présenté pour adoption.

Kimberly Chan

Municipalité de Chelsea 100, chemin Old Chelsea Chelsea (Québec) J9B 1C1

tél.: 819-827-1124

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1233-21 afin d'augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l'emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 465 800,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ARTICLE 3

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées et signées par Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea, en date du 14 mars 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « C » ».

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 465 800,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 465 800,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 14e jour du mois de mars 2023.

Me Sifeetia Ngalle Miano Directrice générale et greffière-trésorière Pierre Guénard

Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT :

14 mars 2023

NUMÉRO DE RÉSOLUTION :

71-23

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER:

21 avril 2023

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

5 mai 2023



REG 1255-23

RT.	DESCRITPION DES TRAVAUX	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT RÉVISÉ	MONTANT INITIA (REG 1233-21)
	Services professionnels				77
1.1	Études, rapports et plans & devis	forfaltaire	236 300.00 \$	236 300.00 \$	160 000.00
1.2	Surveillance travaux	forfaitaire	89 500.00 \$	89 500.00 \$	50 000.00
1.3	Contrôle qualité	forfaitaire	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00
	S	ous-total - Serv	rices professionnels:	335 800.00 \$	220 000.00
	TOTAL	- SERVICES P	ROFESSIONNELS:	335 800.00 \$	220 000.00
	Réalisation des travaux				
2.1	Frais généraux Frais généraux (roulotte de chantier, électicité, gestion de projet,				
	coordination) Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses	forfaitaire forfaitaire	461 723.89 \$ 22 000.00 \$	461 724.00 \$ 22 000.00 \$	
	Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire forfaitaire	13 200,00 \$ 22 000.00 \$	13 200.00 \$ 22 000.00 \$	
	Manuels, relevés et plans finaux		tal - Frais généraux:	518 924.00 \$	
2 2	Civil	0005-10	un Traio gonordan.	010 024.00 p	
	Relevé du site, impl. des ouvrages et puits expl. pour localisation des struct. exist.	forfaitaire	10 820.70 \$	10 821.00 \$	
	Excavation, soutenement, étançonnement et gestion des déblais Préparation des infrastructure, remblais structuraux des structures	forfaitaire	65 161.80 \$	65 162.00 \$	
	existantes et projet Fourniture et installation des puits de tirage électriques	forfaitaire forfaitaire	101 970.00 \$ 17 184.54 \$	101 970.00 \$ 17 185.00 \$	
	Conduite d'air en fonte ductile - 150 mm Conduite en PVC DR-18 - 100 mm	forfaitaire forfaitaire	13 530.42 \$ 10 578.44 \$	13 530.00 \$ 10 578.00 \$	
	Conduite en PVC DR-18 - 200 mm	forfaitaire	46 386.96 \$	46 387.00 \$	
	Branchement de service - PVC - DR-18 - 100mm Tranchée électrique Type XXX (Branchement)	forfaitaire forfaitaire	20 133.39 \$ 4 180.00 \$	20 133.00 \$ 4 180.00 \$	
	Tranchée électrique Type C (Conduit de communication entre les usines	forfaitaire	4 180,00 \$	4 180.00 \$	
	Isolation des conduites - 50 mm d'épaisseur Reprofilage et remise en état de l'air de service (stationnement)	forfaitaire forfaitaire	4 587.91 \$ 11 000.00 \$	4 588.00 \$ 11 000.00 \$	-
	Remise en état des lieux finale	forfaitaire	7 916.11 \$	7 916.00 \$	
			Sous-total - Civil:	317 630.00 \$	
.3	Structure Fondation - Incluant coffrage, béton et armature	forfaitaire	301 713.16 \$	301 713.00 \$	
	mur et plancher de béton intérieur	forfaitaire forfaitaire	145 518.87 \$	145 519.00 \$ 42 768.00 \$	
	Maçonnerie Charpente d'acjer et métaux ouvrés	forfaitaire	42 768.00 \$ 49 864.35 \$	49 864.00 \$	
	Échelles et trappes d'accès Monorail télescopique	forfaitaire forfaitaire	57 906.43 \$ 49 096.17 \$	57 906.00 \$ 49 096.00 \$	
	Dalle de propreté (Centrifuges, surpresseur, bassin de confinement, sk Dalle de propreté extérieures	forfaitaire forfaitaire	14 717.37 \$ 7 430.54 \$	14 717.00 \$ 7 431.00 \$	
		Sc	ous-total - Structure:	669 014.00 \$	
.4	Mécanique de procédé				
	Bâtiment existant Fourniture des équipements	forfaitaire forfaitaire	22 000.00 \$ 805 928.42 \$	22 000.00 \$ 805 928.00 \$	
	Installation des équipements	forfaitaire	237 936.93 \$ canique de procédé:	237 937.00 \$ 1 065 865.00 \$	
5	Électricité	JOBS-LOIGI - INGL	anque de procede.	1 000 000.00 \$	
	Frais généraux (roulotte de chantier, électicité, gestion de projet, coor Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses	forfaitaire forfaitaire	47 269.16 \$ 278 737.07 \$	47 269.00 \$ 278 737.00 \$	
	Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire	16 500.06 \$	16 500.00 \$	
		So	us-total - Électricité:	342 506.00 \$	
.6	Mécanique du bâtiment Bâtiment existant - Modificiation ventilation	forfaitaire	33 000.00 \$	33 000,00 \$	
	Ventilation et chauffage	forfaitaire	167 135.72 \$	167 136.00 \$	
	Régulation Plomberie	forfaitaire forfaitaire	86 431.09 \$ 90 599.46 \$	86 431.00 \$ 90 599.00 \$	
	s	ous-total - Méc	anique du bâtiment:	377 166.00 \$	
.7	ICAT	forfaitaire	64 229.19 \$	64 229.00 \$	
	Panneau principaux - Fourniture et installation Programmation du SCADA de l'usine	forfaitaire	19 470.00 \$	19 470.00 \$	
	Intégration des panneaux de fournisseur Essais et mises en services finaux	forfaitaire forfaitaire	14 849.99 \$ 10 559.80 \$	14 850.00 \$ 10 560.00 \$	
			Sous-total - ICAT:	109 109.00 \$	
.8	Enveloppe bâtiment (architecture)	faufrit-i	04 000 00 5	04 000 00 0	
	Maçonnerie (murs extérieurs et intérieurs en bloc) Métaux-ouvrés (escaliers et échelle en acier galvanisé)	forfaitaire forfaitaire	91 866.30 \$ 55 924.00 \$	91 866.00 \$ 55 924.00 \$	
	Bois et plastique (vanité et charpenterie) Étanchéité et isolation	forfaitaire forfaitaire	9 350.00 \$ 225 830.28 \$	9 350.00 \$ 225 830.00 \$	
	Ouvertures (portes et cadres en acier) Finition intérieure (peinture)	forfaitaire forfaitaire	44 000.00 \$ 44 569.65 \$	44 000.00 \$ 44 570.00 \$	
		Enveloppe bâti	ment (architecture):	471 540.00 \$	
	TOTAL	- RÉALISATIO	ON DES TRAVAUX:	3 871 754.00 \$	1 552 000.00
	•				
			vant contingence:	4 207 554.00 \$	1 772 000.00
		Continge	nce travaux (20%):	774 350.80 \$	310 400.00
			Total avant taxes:	4 981 904.80 \$	2 082 400.00
			TPS 5 %:	249 095,24 \$	104 120,00
			TVQ 9.975 %:	496 945.00 \$	207 719.40
	Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration d	lu centre-villaç	ge (incluant taxes):	5 727 945.04 \$	2 394 239.40
	_		TD0 -4 TM0 (500)	407 507 741 5	(007.070.70
	Rei Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration		TPS et TVQ (50%):	(497 567.74) \$ 5 230 377.30 \$	(207 979.70) 2 186 259.70
			age (taxes nettes): et de financement:	235 422.70 \$	33 640.30
	Coût travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration du c	entre-village, 1	ਿais d'escompte et		
			nent (taxes nettes):	5 465 800.00 \$	2 219 900.00

Me Sheeria Mgalle Miano Directrice generale et greffière-trésorière 14 mars 2023

RÈGLEMENT D'EMPRUNT UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

					DÉBITS CACULÉS PHASE 1	ÉS PHASE 1				
PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	débit réduit de 20%	Débit pa ha	Zone	%	No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
Ferme Hendrick Mixte M2 Résidentiel	31,1704	40,4%	4,7234 26,447	118,68 218,91	94,944 175,128	20,10077487 6,621847469	M2 RÉS	38,8%	141,71 261,39	403,09
Ruisseau Chelsea Mixte M2 Résidentiel	24,8917	32,2%	3,9896 20,9021	100,24 173,03	80,192 138,424	20,10026068 6,622492477	M2 RÉS	31,4%	119,69 206,60	326,29
Quartier Meredith M 1 Mixte M2 Résidentiel	16,0601	20,8%	3,4968 0,8125 11,7508	65,89 20,41 97,27	52,712 16,328 77,816	15,07435369 20,096 6,622187426	M1 M2 RÉS	21,1%	78,67 24,37 116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995 M 2	2,6335	3,4%	2,6335	28,21	22,568	8,569584204	W W	3,2%	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1 M 1	2,487	3,2%	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M	5,4%	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

Me Sheena Ngale Miano Directrice générale et grefflère-trésorière



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 14 mars 2023 sous la présidence de son honneur le Maire Pierre Guénard, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

71-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'amender le règlement numéro 1233-21 afin d'augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l'emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le règlement numéro 1255-23 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Sheena Ngalle Miano

Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard

Maire

Municipalité de Chelsea 100, chemin d'Old Chelsea Chelsea (Québec) J9B 1C1

Téléphone: 819 827-1124 Télécopieur: 819 827-4594

	0	C		0	C		0	C
Direction générale	\checkmark		Urbanisme			Communications		
Finances		\checkmark	Travaux Publics		$\overline{\checkmark}$	Incendies		
Ressources humaines			Loisirs			Greffe		